

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS MASCULIN 2019-2020

ART. 1 — Organisation

A – Le championnat est ouvert à tous les licenciés masculins FFBSQ. Il se déroule en équipe de cinq.

B – Il se compose de trois divisions nationales et trois divisions régionales.

- ◆ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de dix équipes.
- ◆ La division Nationale 2 est composée de deux poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
- ◆ La division Nationale 3 est composée de huit poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
- ◆ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le Comité National Bowling (CNB), les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR Bowling dans les ligues multidisciplinaires).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

C – Le Championnat de France des Clubs se déroule sur trois journées.

	Nationales	Régionales
◆ 1 ^{ère} journée:	09 & 10 novembre 2019	16 & 17 novembre 2019
◆ 2 ^{ème} journée :	07 & 08 mars 2020	28 & 29 mars 2020
◆ 3 ^{ème} journée :	16 & 17 mai 2020	23 & 24 mai 2020

ART. 2 — Les équipes

A – Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente.

B – Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.

C – Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.

D – Chaque équipe **ne peut utiliser plus de dix joueurs** sur l'ensemble de la saison. Ces 10 joueurs doivent être licenciés dans le club à la date de la compétition. Peuvent être inclus dans les 10 joueurs les licenciés d'une « Ecole de Bowling » rattachés à ce club pour la saison.

E – Dans chaque équipe, un seul joueur de nationalité étrangère est autorisé sur les pistes dans les divisions nationales et trois dans les divisions régionales.

F – Dans chaque équipe, un nombre maximum de **trois** joueurs, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes. Cette restriction ne concerne que les divisions Nationales.

G – Les remplacements sont libres. **Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe du même club évoluant dans une division égale ou inférieure.** Tout joueur ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, lors d'une journée suivante, dans une autre équipe du club de la division supérieure.

ART. 3 – Déroulement de la compétition

A – Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :

- ◆ Par match gagné : 5 points
- ◆ Par match nul : 3 points
- ◆ Par match perdu : 1 point
- ◆ Par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe : **aucun joueur présent**)

B – En Nationale 1, des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :

- ◆ 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1050 quilles
- ◆ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 900 quilles.

C – Dans les autres divisions nationales et dans les divisions régionales, des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :

- ◆ 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 150 quilles
- ◆ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles.

D – Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :

- a) Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
- b) Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
- c) Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

ART. 4 – Accessions et relégations

A – En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.

B – Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	<ul style="list-style-type: none"> • Les 2 dernières équipes sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	<ul style="list-style-type: none"> • La première équipe de chaque poule accède à la Nationale 1. • Les 4 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	<ul style="list-style-type: none"> • La première équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. • Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en

	Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Accèdent à la Nationale 3: <ul style="list-style-type: none"> - 3 équipes de Régionale 1 des ligues Ile de France et Nouvelle Aquitaine - 2 équipes de Régionale 1 des ligues Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts de France, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire et Paca - 1 équipe de Régionale 1 des ligues Bretagne et Centre Val de Loire • Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

C – Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, en est empêché par la présence d’une autre équipe du même club ou n’accepte pas la montée, c’est l’équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Le club empêché dans sa montée ou l’ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.

D – Tout club, qualifié la saison suivante dans une division nationale (après montée refusée ou après descente ou maintien), qui refuse son inscription dans sa division est remplacé en priorité par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant refusé son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.

E – Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

ART. 5 — Lieux des compétitions

Le CNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

ART. 6 — Inscriptions

A – Pour les divisions régionales, les inscriptions doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l’intermédiaire des clubs, accompagnées d’un chèque de 82,50 Euros par équipe (voir ligue pour la date limite d’inscription). La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CNB dès que celles-ci sont finalisées.

B – La ligue (ou CSR) peut demander une caution et en détermine le montant (maximum 250 Euros par équipe). Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné à la même disposition que celle des divisions nationales. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.

C – Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CNB par l’intermédiaire des clubs, accompagnées, par équipe, d’un chèque de caution de 600 Euros pour les N1 et N2 et de 300 Euros pour les N3.

D – L’encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l’équipe et après examen, par la commission des réclamations, des raisons de celui-ci.

E – Le montant des parties est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés dans la semaine précédant chaque journée.

F – La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par le CNB aux clubs concernés.

ART. 7 – Réclamation

A – Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours, accompagnée d'un chèque de **38 Euros**.

B – Tous litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CNB.

C – La structure d'appel est le CNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

ART. 8 – Calendrier des divisions nationales

HORAIRES (boules d'essais incluses)

NATIONALE 1, 2 et 3
Samedi 08h45 à 12h30 (3 lignes)
Reconditionnement des pistes
Samedi 14h00 à 17h45 (3 lignes)
Dimanche 8h45 à 12h30 (3 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

Divisions	1^{ère} journée	2^{ème} journée	3^{ème} journée
Nationale 1	Rambouillet	Reims Tiqueux	Starbowl Audincourt
Nationale 2A	Pau	Rambouillet	La Rochelle
Nationale 2B	Villeneuve d'Ascq	Orléans	Moussy le Neuf
Nationale 3A	Valenciennes	Yvetot	Hazebrouck
Nationale 3B	Reims Tiqueux	Chalons en Champagne	Moussy le Neuf
Nationale 3C	Dorlisheim	Vandoeuvre	Wittelsheim
Nationale 3D	Orléans	Rennes	Saint-Lô
Nationale 3E	Thiais	Vierzon	Auxerre
Nationale 3F	Chauray	Clermont Bbowl	Fontaine le Comte
Nationale 3G	Moulins	Montpellier	Aix les Bains
Nationale 3H	Meschers	Béziers	Labastide de Levis

ART. 9 — Composition des divisions nationales

NATIONALE 1

BAC BOWLING ATHLETIQUE CLUB
BCO COURBEVOIE
BOWLING CLUB F 300 MOUSSY LE NEUF
CARPE DIEM
CHAMPAGNE B.A. REIMS
EAGLES WITTELSHEIM
JOCK CHANCE
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
USC DCL

NATIONALE 2A

A.D.E.B. DRAGUIGNAN
ANGERS BOWLING CLUB
AS BOWLING CLUB LIMOUSIN LIMOGES
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
BOWLING CLUB THIAIS
LUCKY STRIKER'S
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
PAU BCA 64
SAINT PAUL SPORTS BOWLING
SPORTING BOWL CHAMBERY

NATIONALE 2B

BOWLING CLUB LES VIKINGS
BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR
BOWLING CLUB VINCENNOIS
CRAZY BOWLERS BC CHELLES
LES DRAGONS DE COLMAR
LES LIONCEAUX DIJON
MILLENIUM B.A. REIMS
SKYBOWL NOTRE DAME D'OE
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 3A

ACB AMIENOIS
BC FLANDRES
BC FLANDRES
BOWLING CLUB ROUEN LE DRAGON
BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR
EURO BOWLING FLANDRES
LITTORAL BC GRAVELINES
SAINT-QUENTIN BUL'S
SQUALES BC CREIL- ST MAXIMIN
VALENCIENNES BOWLING CLUB

NATIONALE 3B

A.B.C. PONT A MOUSSON
BC FONTENAY CHAMPIGNY
BOWLING CLUB CHALONNAIS
BOWLING CLUB F 300 MOUSSY LE NEUF
CHAMPAGNE B.A. REIMS
DELTA FLASH BC
EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS
LES TITANS ROUEN
TEMPLIERS BC ST-MAXIMIN-CREIL
TROYES GYMNIQUE BOWLING

NATIONALE 3C

ASCAP MONTBELIARD
BOWLING CLUB DE LA BRUCHE
BOWLING CLUB DE LA BRUCHE
CHARDON LORRAIN BOWLING CLUB
CHAROLAIS BULLS
LES DRAGONS DE COLMAR
LES LIONCEAUX DIJON
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
SLUC NANCY
SLUC NANCY

NATIONALE 3D

AS FAMAT SAINT NAZAIRE
ASPTT BOWLING NANTES
B.L.A.C. NANTES
BAC BOWLING ATHLETIQUE CLUB
BOWLING CLUB CHERBOURG
BOWLING CLUB DES MENHIRS
ECOLE DE BOWLING DE SAINT LO
ODET B.C. QUIMPER
ROAZHON BOWLING CLUB
ROAZHON BOWLING CLUB

NATIONALE 3E

BC FLEURYSSOIS
BOWLING CLUB MONTEAU AUXERRE
FUN BOWLERS
SCORPIONS BOWLING
SCORPIONS BOWLING
THE BULL BOWL'S BOURGES
USC DCL
VIKING CALVADOS
WINNER'S ORLEANS
X BOWL BARJOUVILLE

NATIONALE 3F

ANGOULEME BOWLING CLUB
AS BOWLING CLUB LIMOUSIN LIMOGES
B C POITEVIN POITIERS
B.BOWL CLUB CLERMONT-FERRAND
CHAURAY BOWLING CLUB
FONTAINE BOWLING CLUB
FUN BOWLING CLUB LES HERBIERS
PAC MAN NANTES
ROCKETS NANTES
STRIKERS BOWLING CLUB

NATIONALE 3G

A R A LYON
ANNONAY BOWLING CLUB
B C S ANNECY
BC OCCITAN MONTPELLIER
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
BOWLING CLUB DE ROANNE
R.C.T. BOWLING
R.C.T. BOWLING
RED WOLVES AIX LES BAINS
RED WOLVES AIX LES BAINS

NATIONALE 3H

ASPTT TOULOUSE
B.C. ALBI LE SEQUESTRE
BOWLING ADOUR BAYONNE
BOWLING CLUB DES JALLES ST MEDARD
BOWLING CLUB DES JALLES ST MEDARD
BOWLING CLUB NARBONNAIS
COMPANEROS
LES SPEED BOWLS
LIBERTY BOWL
T.O.A.C. TOULOUSE